

N° 35383

Le 22 août 2013

August 22, 2013

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Abella et Cromwell

Coram: McLachlin C.J. and Abella and
Cromwell JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Luc Vallée

Luc Vallée

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Léna Thibault, en sa qualité de syndic de la
Chambre de la sécurité financière et
Chambre de la sécurité financière (Comité
de discipline)

Léna Thibault, en sa qualité de syndic de la
Chambre de la sécurité financière and
Chambre de la sécurité financière (Comité
de discipline)

Intimées

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-021735-113,
2013 QCCA 535, daté du 22 mars 2013, est
rejetée avec dépens en faveur de l'intimée
Léna Thibault, en sa qualité de syndic de la
Chambre de la sécurité financière.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-021735-113,
2013 QCCA 535, dated March 22, 2013, is
dismissed with costs to the respondent Léna
Thibault, en sa qualité de syndic de la
Chambre de la sécurité financière.

- 2 -

N° 35383

C.J.C.